

Monaco, le 23 mars 2018

APPEL DE COTISATION ANNUELLE 2018

Conformément à l'article 23 des statuts et à la décision prise lors de l'Assemblée Générale du 20 février 2018, **la cotisation annuelle pour 2018 est de 100 €.**

Lorsque dans un même établissement, plusieurs personnes exercent des fonctions de Compliance leur permettant d'adhérer à l'Association, les cotisations sont dégressives comme suit :

- 100 € pour 1^{er} adhérent
- 75 € pour le 2^{ème} adhérent
- 50 € à partir du troisième adhérent du même établissement.

Les cotisations sont payables par chèque libellé à l'ordre de AMCO, à envoyer à

Att. Silvia Origlia, Trésorière de l'AMCO
Barclays, 31 avenue de la Costa
98000 MONACO

Merci d'adresser en parallèle un email de confirmation au Secrétaire Général et au Trésorier pour mise à jour des cotisants (muriellalli@equiomgroup.mc et silvia.origlia@barclays.com)

Tout changement de vos coordonnées doit être réalisé directement sur le site de l'association ; nous nous tenons néanmoins à votre disposition à ces adresses emails si besoin.